

AUDITEX

Membre du réseau Ernst & Young Global Limited

BEAS

Une entité du réseau Deloitte

Solocal Group

Assemblée générale mixte du 24 juillet 2020
Quinzième résolution

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

AUDITEX

Membre du réseau Ernst & Young Global Limited
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

S.A.S à capital variable
377 652 938 RCS Nanterre

BEAS

Une entité du réseau Deloitte
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 960 €
315 172 445 RCS Nanterre

Solocal Group

Assemblée générale mixte du 24 juillet 2020

Quinzième résolution

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

A l'assemblée générale de la société Solocal Group,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-204 du Code de commerce en cas de réduction du capital, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de douze mois à compter de la date de la présente assemblée générale, tous pouvoirs, avec une faculté de subdélégation dans les limites fixées par la loi, pour réaliser une réduction du capital, non motivée par des pertes, d'un montant de € 56 433 731,94, par voie de diminution de la valeur nominale des actions de € 0,10 à € 0,01 ; cette réduction sera affectée au compte de prime intitulé « prime indisponible provenant de la réduction de capital décidée le 24 juillet 2020 ».

Cette réduction de capital vous est proposée sous réserve (i) de l'adoption (a) des seizième résolution à vingtième résolution et (b) des vingt-deuxième et vingt-troisième résolutions soumises à la présente assemblée, et (ii) de la réalisation des, ou de la renonciation aux, conditions suspensives cumulatives suivantes :

- la réalisation des conditions suspensives, ou le cas échéant, la renonciation à certaines d'entre elles, nécessaires à l'arrêté du projet de plan de sauvegarde modifié par le Tribunal de commerce de Nanterre (le « Plan Révisé ») ;
- l'arrêté du Plan Révisé par jugement du Tribunal de commerce de Nanterre ;
- la délivrance par l'Autorité des marchés financiers de son approbation sur le prospectus relatif aux augmentations du capital, objets des seizième, dix-septième, dix-huitième et vingtième résolutions de la présente assemblée, et
- l'octroi par l'Autorité des marchés financiers, en application de l'article 234-9 2° de son Règlement général, d'une dérogation à GoldenTree Asset Management LP à l'obligation de déposer un projet d'offre publique sur les titres de votre société par suite du franchissement de seuils déclencheur de l'obligation de déposer un projet d'offre publique dans le cadre de la réalisation des opérations sur le capital social de votre société prévues par la présente assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières. Nos travaux ont consisté notamment à vérifier que la réduction du capital envisagée ne ramène pas le montant du capital à des chiffres inférieurs au minimum légal et qu'elle ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de cette opération qui réduira le capital de votre société de € 62 704 146,60 à € 6 270 414,66.

Paris-La Défense, le 3 juillet 2020

Les Commissaires aux Comptes


AUDITEX

Membre du réseau Ernst & Young Global Limited

Jeremy THURBIN

BEAS

Une entité du réseau Deloitte



Jean-François VIAT